

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017**

L'An deux mil dix-sept le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 04 2017

Présents : M BLANC Amédée – M JOLY Jean-Pierre - M ASTIER Sabin - M BRUCHON Fabrice – M COMBET Rosan - M NERON Julien - Mme CANEL Monique - Mme DUMAS Nathalie -

Absent excusé : – M VALLA Max : procuration à M ASTIER Sabin

Secrétaire de Séance : M COMBET Rosan

1 – vote des comptes administratifs et de gestion 2016

M JOLY présente les comptes administratifs 2016 du CCAS, de l'Eau et Assainissement et de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

a) CCAS

excédent reporté : + 1 101,00 €

Dépenses : 2 223,36 €

recettes : 180,00 €

Déficit de clôture : - 942,36 €

La dotation du budget commune prévue au budget CCAS 2016 de 2 000 € n'a pas été versée sur 2016, elle sera versée en 2017.

Une date est à prévoir pour le vote du CA, CG et Budget avec les membres du Conseil d'administration du CCAS.

b) EAU et ASSAINISSEMENT

section de fonctionnement

excédent reporté : + 38 000,00 €

dépenses : 84 263,91 €

recettes : 90 459,28 €

Excédent de clôture + 44 195,37 €

Section d'investissement

excédent reporté + 85 467,68 €

dépenses: 18 653,02 €

recettes : 112 479,35 €

Excédent de clôture + 179 294,01 €

c) COMMUNE

section de fonctionnement

excédent reporté : + 153 722,08 €

dépenses : 332 714,55 €

recettes : 446 313,90 €

Excédent de clôture : + 267 321,43 €

section d'investissement

excédent reporté : - 11 175,41 €

dépenses : 73 019,40 €

recettes : 41 556,52 €

Déficit de clôture - 42 638,19 €

Les comptes administratifs 2016 correspondent aux comptes de gestion 2016 à la trésorerie.

M Blanc sort pour le vote des comptes administratifs.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes administratifs 2016 Commune, Eau, CCAS dressés
par Monsieur BLANC, le Maire.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes de gestion 2016 Commune, Eau, CCAS dressés par
Madame JOUVENCEL comptable à la Trésorerie de Lamastre**

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le conseil municipal a l'unanimité des présents vote les budgets primitifs 2017

a) CCAS : 4 400,00 €

b) EAU

<u>section de fonctionnement</u> :	127 195,37 €
<u>section d'investissement</u> :	415 489,38 €

c) COMMUNE

<u>section de fonctionnement</u> :	432 921,43 €
<u>section d'investissement</u> :	463 426,43 €

3 - VOTE DES TAUX 2017

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
vote les taux d'imposition 2017 comme suit :**

- taxe d'habitation	7,79 %
- taxe foncière bâti	17,74 %
- taxe foncière non bâti	81,36 %

4 – OPTION M14 et M49 + 500 HABITANTS

La commune compte moins de 500 habitants en 1^{er} janvier 2017.

Le cadre comptable de la commune est donc celui des communes de – de 500 habitants. Afin de pouvoir établir des comptes plus détaillés la commune doit opter pour l'utilisation du plan comptable des communes de 500 à 3500 habitants.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
décide d'opter pour la M14 et M49 de plus de 500 habitants à 3 500 habitants
- prévoit les crédits au budget 2017**

5 – CHAUFFERIE BOIS

M Le Maire expose les échanges suite à la visite de M Hennion de Polenergie. Polenergie a établi un cahier des charges complet pour solliciter des bureaux d'étude pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Il y a lieu de contacter divers BET pour avoir un chiffrage du projet de création de la chaufferie et de son réseau. Si le projet est retenu il pourrait être mené en même temps que le projet de rénovation de la salle et de la création des réseaux séparatifs eau pluviale et eaux usées.

La commune peut solliciter une subvention de l'ADEME pour cette étude si elle sélectionne un BET agréé RGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de lancer l'étude de faisabilité,
- prévoit les crédits au budget 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention pour l'étude de l'ADEME et de la région Rhône-Alpes Auvergne pour les travaux.

6 – SALLE POLYVALENTE

Les demandes de devis se poursuivent.

Les élus ont rencontré M AMRANE et M VALLON pour présenter les projets de la commune et demander les possibilités de financement.

Il y a lieu de se rapprocher de la région pour le contrat ambition région.

7 – VOIRIE 2016 / 2017

M Combet et M Le Maire, suite à la réunion à la communauté de commune, ont réalisé une visite de terrain avec l'entreprise COLAS (marché communauté de communes).

Pour rappel, l'enveloppe d'investissement de 2016 n'a pas été réalisée.

Pour 2017, il convient de réaliser les travaux prévus en 2016.

L'enveloppe allouée à la commune est double cette année, soit 2016 et 2017 pour 140 000 €.

Il convient de faire chiffrer pour 2017 :

- La Blachette,
- le Clot
- le Combeau
- la Sagnard
- Luquet-Bernard

8 – DIVERS

Organisation des permanences pour les élections présidentielles des 23/04 et 07/05, les bureaux de vote ferment **à 19 h.**

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

La Séance est levée à 22h00

Le Maire,
Amédée BLANC

